

**Démocratie, cadres conceptuels, organes de garantie de la consolidation de la constitution, réformes constitutionnelles, référendum ...**

**UNE TRENTAINE DE JOURNALISTES SE FORME À KARA** P.2



**Atcha-Dédji, DG de Togocel**

**« Nous préparons le lancement de la 4G à Lomé »** P.4



N°567 du 14 Mars 2018/Prix: 250 Fcfa

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

[www.lemessenger-actu.com](http://www.lemessenger-actu.com)

Récépissé N° 259/21/04/HAAC  
Maison de la presse, casier N° 61  
Directeur de Publication  
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59  
E-mail: [tchaboremessenger@yahoo.fr](mailto:tchaboremessenger@yahoo.fr)  
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

## Emploi des jeunes

**LE RDFDT POURSUIT SES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES ARTISANS DE LA PRÉFECTURE D'AGOÉ** P.2



**Malgré la libération du professeur Watéba et les deux étudiants**



**LE SYNPHOT MAINTIEN SA GRÈVE SÈCHE DE 4 JOURS**

**LE PROFESSEUR ATCHI WALA DEMANDE LE TRANSFÈREMENT DE L'AFFAIRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ** P.3

**Au sujet de l'affaire Watéba, un compatriote parle: « Décidément, nous sommes un peuple qui disons des choses et attendons le contraire »**

**Pour mieux faire connaître son fonctionnement**

**SEGUCE-TOGO OUVRE SES PORTES AU PUBLIC POUR TROIS JOURS** P.6



Cédric Chalvon, DG de SEGUCE-Togo

Démocratie, cadres conceptuels, organes de garantie de la consolidation de la constitution, reformes constitutionnelles, référendum .....

**UNE TRENTAINE DE JOURNALISTES SE FORME À KARA**

Un atelier de formation des journalistes s'est tenu à Kara dans la Kozah du 08 au 09 Mars dernier. L'initiative est du centre du droit public de l'Université de Lomé et porte sur la démocratie. Les participants à ce atelier, principalement les journalistes de radio, venus des régions des Plateaux, Centrale, Kara et Savanes ont été entretenus sur le cadre conceptuel, les organes de garantie de la consolidation de la constitution, les réformes constitutionnelles, les élections locales et législatives. Il a été aussi question du référendum où les enjeux et les valeurs de consolidation du processus démocratique ont été évoqués, en prenant bien sûr, le cas du Togo.



Baoubadi de la kozah, c'est toujours une bonne chose d'apprendre, surtout en cette période difficile que traverse le pays. Se félicitant de l'honneur qui a été fait de Kara chef lieu de sa préfecture pour abriter la rencontre, il a invité les journalistes à plus de responsabilité dans leur rôle au profit des populations du Togo, car « nous n'avons pas intérêt que le pays soit en

difficulté », a-t-il indiqué.

Le professeur Ounaké Kossivi du centre du droit public de l'Université de Lomé, dans son intervention a indiqué la nécessité de former les journalistes qui sont souvent les éclaireurs des populations afin que ces dernières puissent être bien informées.

« Parfois, les journalistes débattent sur des sujets

qu'ils ne maîtrisent pas forcément. Puisqu'en tant être humain, on ne peut pas tout connaître », a-t-il laissé entendre.

La naissance des constitutions ; les organes de garanties de la constitution ; les forces

cette rencontre, avec les interventions des professeurs KINI et KALIPE, tous deux spécialistes du droit public.

Le même exercice sera fait les 15 et 16 Mars prochain à Kpalimé avec d'autres journalistes de la région



politiques, le peuple, les juges constitutionnelles, sont des sujets qui ont fait objet de débat au cours de

maritime, de Lomé et de certaines villes de la région des plateaux.

LM

Emploi des jeunes

**LE RDFDT POURSUIT SES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES ARTISANS DE LA PRÉFECTURE D'AGOË**



Après les jeunes artisans enfin de formations du canton de Vakpossito, c'est le tour de ceux du canton de Togblékopé de bénéficier du soutien en matériel de travail du Réseau Diaspora Force du Développement du Togo (RDFDT). La cérémonie de remise dudit matériel a eu lieu le dimanche dernier en présence de plusieurs jeunes, des chefs traditionnels, et de plusieurs responsables de partis politiques.

Pour Denis Koudo Agbo, coordonateur du réseau, c'est une manière pour son association de

soutenir les actions du gouvernement en faveur de la jeunesse.

« Avec ce matériel les jeunes pourront ouvrir leurs propres ateliers sans attendre tout du gouvernement », a expliqué M. Denis qui a profité de l'occasion pour appeler la jeunesse togolaise à s'inscrire dans la dynamique impulsée par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Les kits sont composés essentiellement de machines à coudre, de séchoirs, de brouettes, de chaises, d'outils mécaniques, de

menuiserie, de coiffure, de maçonnerie et de photographie.

Il a pour l'occasion appelé les bénéficiaires à faire un bon usage de ce qui leur est remis et surtout, à

C'est une quarantaine de jeunes de huit corps de métiers enfin de formation qui a eu à bénéficier de ce geste du RDFDT.

Une initiative saluée par les



s'abstenir des actes de vandalisme et de violences pour un Togo « meilleur ». Allusion faite à la situation sociopolitique dans laquelle se trouve le pays depuis août 2017 avec son lot de manifestations qui n'en finit pas et qui handicape l'économie du pays et partant son développement.

bénéficiaires qui ont promis de faire bon usage des dons.

Le réseau « Diaspora Force de Développement du Togo » est un réseau composé de Togolais vivants en France, aux USA, en Belgique, en Italie, au Maroc et en Allemagne.

La rédaction

# Malgré la libération du professeur Watéba et les deux étudiants LE SYNPHOT MAINTIENT SA GREVE SECHE DE 4 JOURS LE PROFESSEUR ATCHI WALA DEMANDE LE TRANSFÈREMENT DE L'AFFAIRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ Au sujet de l'affaire Watéba, un compatriote parle: «**Décidément, nous sommes un peuple qui disons des choses et attendons le contraire**»

Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT) n'entend pas lever son mot d'ordre de grève sèche qui a commencé depuis hier 13 mars et ce pour quatre jours, malgré la levée de la garde à vue de leur collègue professeur Ihou Watéba, vice-doyen de la faculté des Sciences de la Santé à l'Université de Lomé et des deux étudiants. Il leur est reproché un trucage de notes d'examen des semestres 1 et 2 de l'année académique 2016-2017.

Se félicitant hier de cette libération, le Professeur Atchi Walla, secrétaire général du synphot, a laissé entendre au micro de nos confrères de radio victoire, que cette libération n'était qu'une étape. Pour lui, il faut que la plainte contre les 3 prévenus soit retirée et qu'elle soit transférée à l'Université pour que les autorités universitaires puissent s'en saisir et utiliser les organes qui sont à l'Université pour régler ces genres de problèmes académiques.

« Nous estimons que dans le cas d'espèce, le conseil de l'Université aurait pu être saisi. Puisqu'il s'agit d'une affaire académique, si le conseil de l'Université est saisi, ce conseil se prononcera » a déclaré Atchi Walla qui pense qu'on aurait pu attendre que les voies de recours internes soient épuisées avant de faire intervenir le SRI (Service de Recherche et d'Investigation).

Le Professeur Walla qui dénonce en outre la manière dont les choses se sont passées dans cette affaire, surtout dans la forme, estime que l'Université de Lomé doit retrouver sa franchise.

« Ne comprenez pas que nous voulons faire obstruction à la manifestation de la vérité. Non ! C'est surtout la forme, la manière qui n'y était pas. Aujourd'hui on s'en sort avec quoi ? Avec un malade qui est au lit, avec deux gamins étudiants traumatisés... », laisse-t-il entendre.

Le secrétaire général du Synphot s'est par ailleurs félicité de la mobilisation qu'il y a eu autour de cette affaire pour demander la libération des trois prévenus.

Lundi déjà, la présidence de l'Université de Lomé, a rendu public un communiqué dans lequel, elle appelle la communauté universitaire « au calme, à la retenue et à la sérénité dans le respect de la présomption d'innocence et la recherche de la vérité ».

S'agissant du maintien de la grève sèche, pour le professeur Walla, il



Prof. Ihou Watéba Majesté

s'agit, à part la libération de leur collègue et des deux étudiants, de réclamer aussi les meilleures conditions de travail pour les médecins et dénoncer ce qu'il appelle acharnement sur le personnel soignant. Construction de nouveaux d'hôpitaux, leurs équipements, recrutement du personnel soignant, le statut particulier etc... voilà entre autres revendications qui justifient la grève sèche du synphot.

Vivement que les discussions entamées hier avec le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche puissent aboutir, car au final, c'est la population qui en souffre.

LM

**« Au sujet de l'affaire Watéba, un compatriote parle : «**Décidément, nous sommes un peuple qui disons des choses et attendons le contraire**»**

Affaire professeur Ihou... s'il faut que j'en parle...

Il ressort des faits de l'espèce qu'un professeur d'université, notamment vice doyen de la faculté des sciences aurait été interpellé par le service de renseignement à la suite d'un hic dans l'exercice de ses fonctions. Une aberration, Un véritable tollé médiatique et virtuel ; l'on ne saurait comprendre l'usage de ce type de recours malgré l'existence du recours hiérarchique.

A la base, il serait impérieux de faire certaines précisions qui pourront faciliter la compréhension des démarches.

En effet, la responsabilité du corps enseignant est assez complexe et lourde, c'est pour cela le code civil aurait pris assez de précautions à son égard et distinguerait clairement le fondement de sa faute (art.1384 du code civ) par rapport à la faute ordinaire (art 1382 du code civil).

La faute de l'instituteur devant être prouvée (la charge de la preuve incombe à la victime) contrairement à la faute ordinaire ... L'on ne parlera pas de l'image qui reste encore à retravailler de nos enseignants et autres fonctionnaires togolais. Toutefois dans ce contexte, il faut surtout souligner la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle de l'enseignant en cas de responsabilité civile, mais il faut aussi préciser que l'Etat dispose d'une action récursoire contre l'enseignant s'il est démontré une faute personnelle (grave et caractérisée).

C'est avec ce célèbre adage latin que j'ouvrirai la brèche de la responsabilité pénale : « *crimins reus nemo vitam suam excepta* » qui voudrait dire « nul n'est responsable pénalement que de son propre fait », à comprendre mieux, l'action récursoire serait impossible voire inenvisageable en droit pénal. L'enseignant qui commet une infraction dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de ses fonctions est personnellement condamné parce qu'il est pénalement responsable. En revanche si la victime d'une infraction pénale se constitue partie civile et sollicite des dommages et intérêts, l'Etat pourra se substituer en réglant et enclencher par la suite une action récursoire pour se faire rembourser.

La clarté étant faite et les esprits étant avisés, on peut se poser une question bien qu'on n'ait pas véritablement ou officiellement ouïe une information de source légitime : les faits supposés, alléguant d'un certain « favoritisme », « defavoritisme » ou « manipulation de note », par un professeur relèvent-ils du champ pénal ou civil ?

« *Nullum crimen, nulla poena sine lege* », c'est-à-dire « [il n'y a] aucun crime, aucune peine, sans loi » ; l'article 175 du code pénal Togolais stipule : « Quiconque aura commis une fraude dans un examen ou concours public ayant pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme officiel notamment en livrant à un tiers ou communiquant sciemment à quelqu'une des parties intéressées le texte ou le sujet de l'épreuve ou bien en faisant usage de fausses pièces telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à trois ans et d'une amende de 20 000 à 500 000 francs ou de l'une

de ces peines seulement »...

Eu égard à cela, Nous sommes bien dans une responsabilité pénale et le pénal tenant le civil en l'état aucune marge de manœuvre ne pourrait se faire en interne ; je dirai par une formule adaptée « le pénal tient le recours hiérarchique en l'état » et mieux encore à l'égard des agités des réseaux sociaux qui fustigent le président de l'université : « le pénal tient le professeur Kokoroko en l'état ».

Décidément, nous sommes un peuple qui disons des choses et attendons le contraire... Combien de personnes n'ont pas connu l'adage « si tu n'es pas enfant de médecin, professeur ou haut gradé de l'armée tu ne pourras être médecin au Togo », combien de fois nous n'avons pas parlé de mauvaise gestion ou de traitements différenciés dans notre université ? Combien de fois n'avons pas taxé nos facultés de clientélistes et despotes.

L'égalité des chances et des gens aux places qu'il faut pour notre gouvernance devrait commencer par là. Le fils du pauvre doit aussi pouvoir devenir médecin.

Nous plaçons nos émotions et humeur au cœur des faits de notre société. Nous nous arrêtons à l'arrestation du professeur Ihou sans se demander pourquoi ? Nous profitons de toutes les situations pour régler nos rancœurs politiques... il faudra distinguer les choses. Les agités doivent se calmer ; on parle de raisonnement et de rigueur d'esprit... on parle de textes. Soit nous avons des textes soit nous ne les avons pas. Nous nous battons aujourd'hui encore pour avoir des textes respectés, ce n'est pas pour les écarter quand il le faut ou proposer des mécanismes acrobatiques.

Mais, il reste et demeure un mais ! Tout ce qui est dit reste sous réserves de la véracité des faits expliqués sur les réseaux sociaux car il est aussi possible que ça soit des faits autres que nous avons connus. Nul ne doute des farces de la politique et surtout des détentions arbitraires que nous avons connus dans ce pays. S'il en est le cas, il faudra considérer ces écrits comme un simple fait dû à des fondements sous informés et que justice soit faite pour le professeur Ihou et les autres détenus...

Méa culpa.

BATCHOUDINikada,

Petit étudiant à l'université de Poitiers. »

# ALLIANCE SOLAIRE INTERNATIONALE POUR FAURE GNASSINGBÉ, IL FAUT FAIRE DU SOLEIL UNE RICHESSE UNIVERSELLE

La conférence de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) qui s'est tenue le 11 mars dernier a vu la présence de plusieurs chefs d'Etat dont Faure Gnassingbé. Devant ses pairs de l'Afrique, du Premier ministre Indien Narendra Modi et le chef de l'Etat français Emmanuel Macron, Faure Gnassingbé a présenté les efforts qui sont faits au Togo dans le domaine en vue de doter le monde rural qui est souvent orphelin de l'énergie, les installations solaires. Pour Faure Gnassingbé, le Togo est prêt à jouer pleinement sa partition et à tirer le meilleur de l'ASI afin de réduire le déficit énergétique dans le pays.

« Nos récentes options relatives aux agropoles et l'agro business nous incitent à renforcer nos initiatives en matière de mise en place

d'infrastructures solaires viables et efficaces » a twitté Faure Gnassingbé. Pour le chef de l'Etat togolais, il faut mettre tout en œuvre pour que l'ASI grandisse, se consolide et prospère.

En marge du sommet, Faure Gnassingbé qui a rencontré le premier ministre Indien en tête-à-tête, a signé également une convention pour la construction d'un grand hôpital de référence au Togo.

Ce 1er sommet de l'ASI constitue le sommet fondateur de cette organisation. Les pays participants misent sur l'utilisation de l'énergie solaire pour la transformation de leur agriculture, surtout dans les zones rurales.

Pour mettre en œuvre les



100 projets prioritaires répertoriés par l'ASI, l'organisation aura besoin de quelques 1000 milliards de dollars.

Le Togo, a choisi l'énergie solaire pour le développement de l'agrobusiness dans le pays. A cet effet, plusieurs localités

du pays sont d'ores et déjà dotées de mini centrales photovoltaïques et avec la société BBOXX, 300.000 ménages vont également bénéficier de l'électricité pour leurs besoins domestiques.

Le but de cette Alliance solaire est la réduction

significative des coûts de l'énergie solaire dans l'optique de rendre cette énergie disponible et à faible coût dans les 121 pays à fort ensoleillement situés entre les deux tropiques afin de répondre à la forte demande énergétique et contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Le Président de la République est accompagné dans cette mission par Mme Victoire Tomégah Dogbé, Ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et Directrice de cabinet de la Présidence, M. Dèdèriwè Abli-Bidamon, Ministre des Mines et de l'Énergie, M. Antoine Lèkpa Gbégbéni, Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise.

LM

## Atcha-Dédji, DG de Togocel « Nous préparons le lancement de la 4G à Lomé »

Affoh Atcha-Dédji, Directeur général de Togo cellulaire a participé du 26 février au 1er mars dernier au congrès mondial des Télécoms à Barcelone. A Paris où il était de passage, il a accordé une interview à un site d'information en ligne.

Dans cet entretien, le DG de Togo cellulaire a fait le point sur la situation économique du Togo avec la crise sociopolitique qui a paralysé les activités économiques et commerciales dans le pays. Il a aussi relevé l'impact négatif qu'ont les manifestations et les opérations ville morte organisées par l'opposition, sur l'économie nationale.

L'exemple le plus patent donné par M. Atcha-Dédji, est la chute de 20 à 25% des recettes fiscales et douanières du Togo sans compter que le Togo a perdu plus de 50 milliards de FCFA en 2017 à cause des manifestations politiques.

Atcha-Dédji Affoh a également insisté sur le fait que le Togo a besoin d'une relance économique qui tient à cœur au chef de l'Etat Faure Gnassingbé et a aussi touché du doigt les réformes qui interviennent dans le domaine des télécoms en rassurant que le Togo se prépare pour le lancement de son réseau 4 G à Lomé.

Voici l'intégralité de l'interview.

**Bonjour M. Affoh Atcha-Dedji. Quelles sont aujourd'hui les priorités du Togo ?**

**Affoh Atcha-Dedji :** Ne nous voilons pas la face, elles sont économiques. Les grèves, marches et manifestations qui se sont déroulées

au Togo, avec deux ou trois jours de "ville morte" par mois à Lomé depuis août dernier, ont mis à mal l'économie du pays. Un seul exemple vous en donnera la mesure : les recettes douanières et fiscales - qui ont chuté de 20 % à 25 % - ont causé plus de 50 milliards de Francs CFA de pertes pour le Togo en 2017.

Maintenant que le calme est revenu dans les rues et qu'un dialogue politique a repris le 15 février dernier entre le pouvoir et l'opposition, le Togo a donc rapidement besoin d'une véritable relance économique. Et celle-ci tient à cœur au chef de l'Etat, dont l'objectif est de ramener au plus vite les investisseurs. Car certains investisseurs et opérateurs économiques importants pour notre pays n'ont plus bougé depuis le début des troubles et il nous faut désormais établir un plan d'urgence et rattraper le manque à gagner.

Pour ce faire, le président Faure Gnassingbé envisage d'organiser une grande Conférence économique à Lomé ainsi qu'un Forum de la Jeunesse car le problème de l'emploi, et notamment de l'emploi des jeunes, est notre souci numéro un.

**Et ses principaux atouts dans la sous-région ?**

C'est assurément la stabilité, à la fois politique et sécuritaire, du pays. Tant il est vrai qu'il n'y a pas de développement sans sécurité. Je vous en donne un seul exemple : notre côte togolaise, parfaitement sécurisée par notre Marine nationale, est devenue la "zone refuge" pour de nombreux bâtiments de commerce

qui mouillent la nuit au large du port de Lomé en toute sécurité.

Et c'est notre fierté !

Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine, que nous avons organisé à Lomé en octobre 2016, était d'ailleurs consacré à la Sûreté et à la Sécurité maritime et fut un succès apprécié et reconnu par toute l'Afrique. Les importantes ressources de la mer ne sont d'ailleurs pas à négliger.

**Votre pays préside actuellement la CEDEAO...**

C'est exact puisque le président Faure Gnassingbé a pris la succession pour un an de la présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, à la tête de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest lors du sommet de Monrovia, en juin dernier.

Sommet qui a également donné son accord de principe à l'adhésion du Maroc à la CEDEAO. Et nous allons donc organiser à Lomé le prochain sommet de la CEDEAO au mois de juin.

**Sur le plan économique, quelles sont vos prochaines grandes échéances ?**

Nous préparons déjà la Grande Foire internationale de Lomé qui se tient chaque année au mois de novembre et constitue un rendez-vous important pour de nombreux opérateurs économiques.

En dépit des échéances électorales à venir (municipales, régionales et législatives) qui cristallisent le débat politique, je reste optimiste. Le Togo peut s'en sortir si tout le monde se

remet au travail. L'autre grande priorité pour notre pays, c'est en effet l'agriculture avec le coton, l'anacarde (noix de cajou), le café-cacao, le soja et le maïs. Sans oublier l'élevage des bovins et des ovins. Pour améliorer notre production nationale dans tous ces secteurs vitaux pour notre économie, il faut créer des agropoles dans nos cinq régions puis dans la quarantaine de préfectures du pays. Nous devons également nous lancer dans la pisciculture pour compléter la pêche et produire nous-mêmes du poisson au lieu d'en importer.

**Et quelles sont les nouveautés à venir dans votre secteur des télécoms ?**

Au Togo, nous sommes en train de transformer tout ce secteur des télécoms pour en faire un secteur ouvert et concurrentiel, comme en témoignent les licences accordées à Vivendi, à travers sa filiale GVA en 2017. Ce groupe s'installe actuellement, tire les câbles et sera opérationnel d'ici la fin mars.

Il va amener la fibre TTH à Lomé ou, du moins, dans certains quartiers de la capitale pour commencer. Teolys, un second opérateur de fournisseur d'accès à internet, est également annoncé avec la mise en place d'un mobile LTE à haut débit.

Quant à nous, chez Togocel, nous préparons le lancement de la 4 G à Lomé dès la fin du mois d'avril. Et ce secteur du numérique peut booster toute l'économie du pays.

Source : [www.Lafriqued'aujourd'hui.com](http://www.Lafriqued'aujourd'hui.com)

Lu sur le net !

FAITS ET MÉFAITS

**Flagrant délit à Koumassi  
Déféré pour tentative de viol, il évoque le froid: « J'ai voulu me réchauffer un peu en ces temps d'harmattan... »**

L'affaire suscite le rire. Un homme, la trentaine révolue dénommé Charles Kambiré, réputé pieux, a été envoyé au Parquet d'Abidjan-Plateau pour tentative de viol. Réparateur de portable, domicilié à Koumassi, il a vite reconnu les faits et tenté de se justifier. Grelottant de froid un soir de 30 décembre, dans une rue mal éclairée de Koumassi, il croise une fille de 20 ans et rebrousse chemin pour la suivre. « Ne se doutant de rien, R.D. sera vite rattrapée, ceinturée, puis jetée au sol avant qu'une main ferme ne vienne la bâillonner pour l'empêcher de crier. (...) elle se débat de toutes ses forces (...). Et lorsqu'essoufflé et surpris par la résistance de la fille, il lâche prise. R.D. en profite pour hurler de toutes ses forces », rapporte un témoin. Le bonhomme qui tente de se sauver est rattrapé par un groupe de jeunes, conduit au commissariat le plus proche, il a été déféré au parquet le 2 janvier dernier, pour tentative de viol. « J'habitais à Abobo-Andokoi, avant d'être déplacé à Koumassi du fait des inondations. Ma copine qui réside toujours à Abobo, m'a abandonné. Ces temps-ci, je résiste difficilement au froid », plaide-t-il lors de sa garde à vue, avant d'ajouter: « Quand j'ai rencontré cette fille, j'ai pensé me réchauffer un peu pour résister au froid en ces temps d'harmattan. Malheureusement ça mal tourné... ». En attendant son procès, les commentaires vont bon train dans le quartier de Charles Kambiré.

CÔTE D'IVOIRE-Plateau/sacrifice rituel:

UN CADRE COUCHE AVEC UNE FOLLE

Un cadre a été aperçu par des veilleurs de nuit, le jeudi, en train de coucher avec une aliénée mentale.

Est-ce un acte pervers ou un rituel? C'est la question que se pose les témoins d'une scène insolite. Dans la nuit du jeudi à vendredi dernier, une scène peu inhabituelle a attiré l'attention des rares noctambules du Plateau. En effet, il était 3 heures du matin quand un individu ressemblant un responsable de ce pays a été aperçu. Dans un endroit situé entre l'Imprimerie nationale de Côte d'Ivoire et l'immeuble avoisinant, une aliénée mentale a élu un domicile de circonstance. La nuit tombée, la folle retrouve son habitat de fortune et se recouvre avec toutes sortes de vêtements et bagages. Cette nuit, du jeudi 21 mai, un homme bien habillé en costume et véhiculé va sortir de sa voiture en direction de l'habitat de la folle, les mains garnies de présents, selon les indiscretions. Une fois, en présence de l'occupante des lieux, l'homme parlemente et négocie. Il propose à la folle, de la nourriture contre une partie de jambes en l'air. La folle qui n'a pas le choix, déguste avec acharnement le repas de son "amant d'une nuit". Et comme il fallait s'y attendre, le "cadre" décide de passer à l'action. L'homme pervers s'est lancé dans une chevauchée qui n'a pas manqué de faire gémir sa partenaire. Ce sont ces gémissements et ces cris qui vont attirer le regard des veilleurs de nuit. L'amant d'une nuit ayant compris qu'il était en danger, il va prendre ses jambes à son cou. Il saute dans sa voiture et démarre en trombe. Les curieux n'ont pu mettre la main sur l'indélicat responsable mais ils auront su qui c'était. Depuis lors, les commentaires vont bon train sur les motivations de cet acte ignoble

HISTOIRES DROLES

C'est le roi Arthur qui propose sa fille en mariage, pour celui qui arrivera à transpercer d'une flèche, la pomme qui est au-dessus de sa tête.

Le premier prétendant arrive, et tire une flèche qui transperce la pomme. Il va auprès du roi et lui dit:

- I am Robin des Bois.

Le suivant arrive, tire et transperce la pomme. Il se rend auprès du roi et lui dit:

- I am Guillaume Tell.

Le troisième arrive, tire et ...transperce le front de la jeune fille. Il se dirige vers le roi et dit:

- I am SORRY...

les meilleurs blagues et histoires drôles du web, blagues, histoires drôles, histoires marrantes, humour, les meilleurs blagues, rire, blagues les couples le mariage, les

meilleurs blagues et histoires drôles du web, blagues, rire, couple,

Une femme reproche à son mari radin, de ne jamais lui faire de cadeau. Pour leurs 20 ans de mariage, il se décide enfin à faire un geste, et offre à sa femme une concession dans un cimetière, en lui disant:

- C'est un cadeau qui pourra être très utile, pour plus tard.

Une année passe, arrive le jour anniversaire:

- Mon chéri, sais-tu quel jour sommes nous?

- Et comment, c'est notre 21 ème anniversaire de mariage!

- M'as tu acheté un cadeau?

- Ah non! Car tu ne t'es même pas servi de celui que je t'ai offert l'année dernière!

Méditons ... !

Si aujourd'hui, le monde est en crise, c'est parce que sont rompus les liens qui nous rattachent à l'histoire de tous les hommes. Il n'est pas possible de donner sens à la vie et donc de « vivre debout », de faire face à l'usure du temps, à la précarité de l'existence, qu'à la condition de savoir que l'homme est lié aux autres hommes. Il n'est pas ce grain sans adhérence, poussé vers la mort au terme d'une vie privée de sens et de direction, il est le moment d'une grande épopée, d'une histoire fabuleuse, celle de l'humanité. Histoire envoûtante, parce qu'à chaque instant, la régression guette.

Un enfant n'est de son temps que parce qu'on

lui transmet les connaissances du moment. Si, au terme d'un cataclysme, il se retrouvait sans éducateur, sans livre, nu et sans héritage, il lui faudrait recommencer comme aux temps préhistoriques, tout parcourir à nouveau, domestiquer le feu et comprendre que la terre est ronde.

Voilà le sens de la vie : Etre une articulation consciente entre cette histoire et le futur dont tu es responsable, car le présent, c'est toi, et tu as dans ta vie la responsabilité de préserver l'héritage, de l'enrichir, de le transmettre.

Martin GRAY

PHARMACIES DE GARDE DU 12/03/2018 au 19/03/2018

*BEL AIR* Non loin de RAMCO et de l'hôtel Palm Beach	22 21 03 21	Kpalimé	22 51 05 29
*AKOFA* Av. Maman N'Danida		*EPIPHLANIA* Rue de a Pampa, Carrefour AGBEMADON, ADIDOGOME	23 20 10 52
Amoutivé	22 21 00 97	*CONSEIL* Carrefour du CEG Sagbado Logote	23 21 56 53
*N-D de MEDJ*		*DU POINT E* 506, rue 129 Aflao Gakli (Kiniti Gomè), à Djidjolé dans le von de la pharmacie Djidjolé	22 51 91 71
Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Gaïtou - Face Byblos	22 35 20 02	*LE GALIEN*	
*BIOVA*		Rue Pavée d'Adidoadin	22 51 71 71
Bd. Houphet Boigny	22 34 50 93	*VIGUEUR* Rue 267, AGBALEPEDOGAN, Kilimandjaro	22 51 63 30
*CHATEAU D'EAU* Près Château d'eau de BE	22 21 57 51	*St JOSEPH*	
*HORIZON* 165, boulevard du 13 janvier Nyékouakpoè. Face Sapeurs-Pompiers à côté de l'immeuble A.AC	22 20 42 42	Bretelle BE KLIKAME	22 25 74 65
*PATIENCE*		*VOLONTAS Del* Quartier Avédji, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien bar Sun City	22 36 00 95
Tokoin Gbadago	22 21 60 94	*VITAFLORE*	
*LUMEN* Route de Kpalimé près Togo boisson Cassablanca	23 38 68 36	Sise à Agoè Vakposito à 100 m de la station Shell Agoè Vakposito	22 19 22 86
*JUSTINE* 291, Bd des Armées - Tokoin Habitat	22 21 00 01	*AGOE-NYIVE* A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé	22 25 83 38
*PROSPERITE* Située sur le Bd Eyadéma entre l'immeuble AUBA et la Direction de la Police Judiciaire (DPJ)	23 38 84 25	*ESPACE VIE* Agoe Logopé, face bar Plaisir 2003	22 32 87 20
*PEUPLE* Marché NUKAFU	22 26 84 22	*APOU ANTOINE* Boulevard Lycée Agoè-Nyivé - Agoè-Assiyéyé	22 19 12 15
*LE JOURDAIN*		*DIVINA GRACIA* Quartier Agoè-Fiovi, Rond point Cool Catch (ancien carrefour Bafana-Bafana)	22 45 79 69
Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wuiti	22 61 56 14	*MAWUNYO*	
*BAH* Face EPP Hedzranawé	22 26 03 20	Agoè-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO	22 42 34 64
*St PIERRE* Sagboville Hedzranawe.		*HYGEA*	
Boulevard Haho	22 26 19 73	Face Lycée publique de Baguida sur la route d'Afanoukope (Baguida)	22 27 36 36
*MAWULE* Bè-Kpota (Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoto)	22 27 11 21	*LE DESTIN* A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida	22 41 15 41
*LE PROGRES* Sur le tronçon CIMTOGO-Gendarmerie d'Ahadji kpota non loin du marché de Zorro-bar	22 35 86 55		
*CITE* Bd. du 30 Août	22 25 01 25		
*BESDA* Adidogomé-Aménopé, Route de			

# Pour mieux faire connaître son fonctionnement SEGUCE-TOGO OUVRE SES PORTES AU PUBLIC POUR TROIS JOURS



L'assistance lors de la cérémonie d'ouverture

Le commerce, levier important et fondamental du développement est aujourd'hui au cœur de la politique du gouvernement togolais. Les mesures prises dans le domaine pour la création d'un climat favorable des affaires démontrent l'importance du secteur. La création de la société d'exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo (SEGUCE) fait partie de ces mesures pour rassurer les investisseurs et favoriser encore plus le poids qu'occupe le commerce dans le développement. Pour mieux faire connaître au public togolais, aux opérateurs économiques et aux investisseurs, le fonctionnement de ce guichet, les responsables de la structure ont initié 3 jours de rencontres en guise de journées portes ouvertes dont la cérémonie a eu lieu hier mardi 13 Mars 2018 dans les locaux de SEGUCE-Togo à Lomé.

C'est le Ministre en charge de l'Industrie et du Tourisme qui a, au nom de son collègue du Commerce procédé au lancement de ces JPO. Dans son discours d'ouverture officiel, le Ministre Ihou Attigbé a salué les responsables de SEGUCE-Togo pour l'initiative. Il a au nom du gouvernement marqué sa satisfaction par rapport aux performances réalisées par SEGUCE-Togo depuis son opérationnalisation. Performance ayant permis au Togo d'améliorer considérablement le climat des affaires et de réaliser une nette progression dans le classement de l'indice de performance économique

du Doing business. Il s'est dit convaincu que ces journées seront une opportunité pour les opérateurs économiques, portuaires, aéroportuaires et transfrontaliers pour des échanges fructueux au bénéfice de chacun.

Pour Cédric Chalvon,

Ces journées portes ouvertes, explique le Directeur Général de SEGUCE-Togo sont « une occasion donnée pour échanger et d'expliquer au mieux le fonctionnement du Guichet Unique ».

Plusieurs autres



Le Ministre Ihou Attigbé prononçant son discours

Directeur Général de SEGUCE-Togo, c'est un travail accompli par l'ensemble des acteurs du

interventions, celle du Commissaire Général de l'OTR, Kodjo Adézdé et celle du Directeur général du Port



Cédric Chalvon, DG de SEGUCE-Togo

guichet unique qui a permis de réaliser les performances assez remarquables depuis le démarrage effectif de ses activités. Il a réitéré sa volonté de voir tous les acteurs redoubler d'efforts pour continuer par offrir un service de qualité aux opérateurs économiques.

Autonome de Lomé, le contre amiral Fogan Adégnon, ont retenu l'attention du public présent lors de cette cérémonie.

Pour le Commissaire Général de l'OTR, le guichet unique a permis de réduire considérablement les fraudes dans le secteur du

commerce extérieur au Togo et simplifié les procédures et les formalités. Il a également contribué à l'augmentation des recettes de l'état.

Même constat pour le président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Togo (CCIT), Germain Mèba.

« Avant c'était un parcours de combattant pour pouvoir

situation stratégique d'interface entre les opérateurs du commerce extérieur et l'administration. Elle sélectionne, trie et filtre les informations et les mets à la disposition de ses clients tout en sécurisant les données qui sont accessibles aux entités autorisées que par une application internet ou par interface.



Le Contre Amiral Fogan Adégnon, DG PAL lors de son intervention

faire des opérations portuaires, même pour sortir un conteneur, il fallait prendre au-delà de 05 jours. Mais aujourd'hui, en 24 heures ou en 48 heures, on sort un conteneur avec peu de frais » a-t-il précisé.

Une visite guidée des locaux

Selon le programme, la journée du 14 mars 2018 est réservée aux commissionnaires agréés en douane, aux importateurs et aux exportateurs. Les opérateurs économiques, les étudiants de la filière logistique ; commerce extérieur sont programmés



Le Président du CCIT, Germain Mèba lors de son intervention

du siège de SEGUCE-Togo pour permettre aussi bien aux officiels qu'aux opérateurs économiques de mieux appréhender la qualité du travail qui se fait, a mis fin à la cérémonie d'ouverture.

pour la journée du 15 mars 2018. Il s'agit selon les responsables de SEGUCE-Togo, d'un programme assez sobre à titre indicatif pour éviter des périodes d'affluence.

JCB

SEGUCE occupe une

Créé en 2014, SEGUCE-Togo assure l'exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur qui est une plateforme électronique dématérialisée, accessible 24h/24 aux acteurs majeurs et reliant entre eux tous les

opérateurs et usagers intervenant à quelque degré que ce soit dans les opérations du commerce international réalisées au Togo (import, export, transit, transbordement), quel que soit le type de transport.

## L'amélioration du climat des affaires **L'AUTOMATISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DÉSORMAIS UNE RÉALITÉ AU TOGO**

Dans son engagement pour améliorer le climat des affaires au Togo, le gouvernement togolais a mis en place une série de mesure, dont l'automatisation du permis de construire. Lancé officiellement par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat le 06 octobre 2017, l'automatisation du permis de construire vise la gestion transparente de l'espace et de l'aménagement du territoire.

C'est une réforme qui induit une réduction du cout d'octroi du permis de construire ; automatisation des procédures de délivrance du permis de construire ; des dispositions relatives à l'accès et la mise en ligne gratuite des lois et règlements en matière de construction y compris les conditions d'obtention d'octroi de permis ; à la problématique de police d'assurance ; aux entités tierces requises pour s'assurer de la qualité des travaux ; aux inspections durant les travaux telles que requises par la loi.

Ainsi, désormais, un permis de construire peut s'obtenir en moyenne dans un délai de 15 à 30 jours alors qu'auparavant, l'attente pouvait durer 200 à 300 jours. Son coût est aujourd'hui à 30.000 FCFA selon la taille du bâtiment contre 300.000 FCFA, il y a quelques années passées.

Pour une conformité à la réglementation, un bon rapport de voisinage, pour une sécurité et durabilité de la construction, pour un paiement d'un dédommagement pour cause d'expropriation lorsque la ville ou l'état effectue des travaux d'intérêt public, la construction d'une maison sur toute l'étendue du territoire national est désormais soumise à l'obtention obligatoire d'un permis de construire.

Ces mesures représentent une étape importante dans la volonté du gouvernement

de réduire les conflits fonciers en réponse aux exigences du Millenium Challenge Corporation (MCC)

Le permis de construire est valable pour une période six (6) mois. Passé ce délai, si votre construction n'a pas démarré, le permis devra être actualisé.

Outre le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat qui pilote cette mesure, sont également impliqués dans le processus de l'obtention du permis de construire, le Ministère des travaux publics, les services de la Mairie de Lomé, l'Ordre des Architectes du Togo, des urbanistes et la Banque Mondiale.

*Edith*

### **Qu'est-ce qu'un permis de construire ?**

Le permis de construire est un acte administratif pris par l'autorité municipale conformément au décret 67/228 du 24 octobre 1367 pour permettre à un promoteur d'immeuble ou à un particulier de réaliser son projet. Il est délivré par la mairie ou la préfecture, en fonction de la zone où l'immeuble sera implanté, avec l'appui technique de la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

### **Pourquoi un permis de construire ?**

Le permis de construire délivré par la préfecture ou la mairie, est un acte qui répond premièrement aux exigences de la loi, deuxièmement son obtention permet au citoyen d'avoir une construction fonctionnelle, sûre et solide, et troisièmement cela permet d'avoir une construction dans une zone habitable et non interdite.

**Pour plus d'information allez sur le [www.construireautogo.gouv.tg](http://www.construireautogo.gouv.tg)**

## 5ème édition du Tournoi de la Révélation à Atikpamé (Vo) **LE CARRÉ D'AS CONNU**



Légion FC de Légbanou et Leaders FC de Kplakpladjé ont rejoint Disciples de Vogan et Black Stars de Hangbakoe hier dimanche en faveur de la 3ème journée des matches de poule. Hier dimanche 11 mars dans un match à forts rebondissements, l'équipe de Légbanou s'est tirée d'affaire en venant à bout du champion en titre Jeunes Stars d'Atsansi, battus 2 buts à 1. Un but partout à la mi-temps.

Avec 4 points au compteur, Légbanou finit en tête du groupe B suivi de Klpakpladjeve avec 2 points

Atsansi termine la compétition avec un point et est donc éliminé tout comme Lionceaux FC d'Atikpamé battu (1-0) samedi 10 mars par Black Stars de Hangbakoe dans le groupe A, second qualifié du groupe après Disciples de Vogan premier qualifié avec six points. En demi-finale, Disciples de Vogan affronte Leaders FC de Kplakpladjé tandis que Legion FC de Légbanou s'opposera aux Blacks Stars de Hangbakoe. La seconde phase de la compétition démarre le week-end prochain

Dimanche 18 mars , Legbanou #Hangbakoe et mercredi 21 mars

Disciples de Vogan # Leaders FC de Kplakpladjeve

*Xavier Nono*



Togotelecom

## COMMUNIQUÉ

LE GROUPE TOGOTELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'ELLE POURRA DESORMAIS PAYER SES FACTURES TELEPHONIQUES ET INTERNET VIA LE SERVICE TMONEY. POUR PAYER LES FACTURES VIA TMONEY, LE CLIENT A DEUX OPTIONS:

### **1- PAYEZ SA PROPRE FACTURE EN TAPANT LE CODE**

**\*145\*6\*3\*2\*1#**

### **2- PAYEZ LA FACTURE D'UN TIERS EN TAPANT LE CODE**

**\*145\*6\*3\*2\*2#**

POUR EFFECTUER L'OPERATION VIA TMONEY, LE CLIENT DOIT SE SERVIR DE SON NUMERO DE COMPTE DE FACTURATION INSCRIT DANS L'ANGLE SUPERIEUR DROIT DE LA FACTURE TELEPHONIQUE IMPRIMEE.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,  
APPELEZ LE 119 OU LE 22 00 01 19 !**

TOGOTELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDÉLITÉ.

**LA DIRECTION GÉNÉRALE**



Conducteurs de Taxi et de Taxi - moto,  
**PAYEZ** facilement l'IRTR  
à partir de votre mobile



**\*145\*6\*5\*2#**



**Saisissez le numéro d'immatriculation de l'engin**

*(Exemple : TG \*\*\*\* BG)*

**Vous recevez la notification d'imposition  
précisant le montant à payer**

*Confirmez le paiement*

**Saisissez votre code secret de compte TMoney  
pour valider la transaction**

*Vous recevez enfin un message de validation ou de l'invalidation de  
l'opération.*

FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)